

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 108-421-1931 Divers.

n° 108-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

l'ancien local servant de bureau politique au gouvernement est exclusivement réservé au secrétariat permanent de la défense nationale. Toutes les archives de la défense nationale seront placées dans des armoires fermant à clé, dont le secrétaire permanent aura la garde et la responsabilité.